ATTESTATION D'EMPLOYEUR DESTINÉE À Pôle emploi

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à Pôle emploi :

- -s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi, en la téléchargeant sur son espace personnel, si, au terme de sa demande d'allocations dématérialisée, il lui est demandé de la transmettre à Pôle emploi (pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi, le salarié effectuera sa demande sur le site internet de Pôle emploi : www.pole-emploi.fr - candidat - m'inscrire / me réinscrire);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

Attestation éditée automatiquement par POLE EMPLOI le 21/09/2022 15:02 N° d'ordre 1714154576

	Logiciel utilisé : AE WEB RG
1. l'employeur	UNIVERSITE DE LILLE
Téléphone: 0 3 6 2 2 6 9 0 0 0	
relephone. 0 3 0 2 2 0 9 0 0	42 RUE PAUL DUEZ UNIVERSITE DE LILLE
Statut juridique :	59800 LILLE
N° SIRET: 1 3 0 0 2 9 7 5 4 0 0 0 1 2	2 Code APE/NAF: 8 5 4 2 Z
Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :	
Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé	: Ne rien inscrire dans ce cadre
EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du T.).	
Employeur en auto assurance Employeur	ayant conclu une convention de gestion Adhésion au régime
A Service of the serv	particulier pour les apprentis du secteur public
N° de la convention de gestion :	ersitó a
Code d'affectation : N	Employeur ayant adhéré à titre irrévocable
X Employeur ayant adhéré à titre révocable	Employeur ayant adhéré à titre irrévocable
	tatut du salarié : stagiaire titulaire X non titulaire sident et par délégation
La Directrice Générale	Déléguée aux relations humaines
	ine HERMANT empechement
La Directrice de gest	ion des personnels Enseignants tole BRØUX
Nom de famille (nom de naissance) : GHARBI	
Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) :	
Prénom (s) : ZIED	
Adresse: 18 RUE DES PLATANES CHEZ MR CHEBBI APT 2 ETAGE 1	
Code postal : 5 9 6 5 0 Commune : VILLEN	NEUVE D ASCQ
NIR (nº de Sécurité sociale) : 1 8 8 1 1 9 9 3 5	1 3 0 0 Date de naissance : 0 1 1 1 9 8 8
Lieu de naissance : SIDI BOUZID	
Ressortissant : français UE	EEE Suisse X hors UE et EEE
Niveau de qualification : Autres cadres au sens de la convention collecti	tive (ou du statut pour 0 4 Statut cadre ou assimilé : X oui non

voir notice

Cochez la ou les cases concernées		
Régime AGIRC-ARRCO	CRPN	Autres (précisez):
X IRCANTEC	CNBF	, was a processe, .
■ En cas d'affiliation à un régime s		uez la caisse (maladie ou vieillesse) :
Régime général	pecial de securite sociale, intilqt	iez la caisse (maladie ou vieillesse) :
Le salarié relève-t-il du régime loc	cal d'Alsace Moselle ?	oui X non
nvier 1978 modifiée relative à l'informatique.	aux fichiers et aux libertés, et aux article	de des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dan à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la lo s. 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez vous disposez d doi. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.
4. emploi		
Durée d'emploi salarié du 0	1 0 9 2 0 2 1 a	u 3 1 0 8 2 0 2 2
Date de fin initiale du CDD (à préd de rupture du contrat est antérieu	ciser obligatoirement si la date re à la date fixée initialement)	3 1 0 8 2 0 2 2
Dernier emploi tenu : ATTACHE TE	MPORAIRE ENSEIGNEN Dernier lie	u de travail (pays) : Dépt. 5 9
Ancienneté dans l'entreprise :	moins d'1 an	X entre 1 an et moins de 2 ans au moins 2 ans
do la démission en de la procedu	re de licenciement ou de notific	cation
de la démission ou de signature d	ire de licenciement ou de notific e la convention de rupture conv	eation ventionnelle : au
de la démission ou de signature d	re de licenciement ou de notific e la convention de rupture conv payé du	rentionnelle :
de la démission ou de signature d	e la convention de rupture conv	entionnelle :
de la démission ou de signature d Préavis: effectué du	e la convention de rupture conv	au au au au
de la démission ou de signature d Préavis : effectué du non effectué	e la convention de rupture conv payé du non payé du	au au au au
de la démission ou de signature d I Préavis : effectué du non effectué Catégorie d'emploi particulier :	e la convention de rupture conv payé du non payé du (motif) :	au au au
de la démission ou de signature d Préavis : effectué du non effectué Catégorie d'emploi particulier : travailleur à domicile empl	e la convention de rupture conv payé du non payé du (motif) :	au au au au
de la démission ou de signature d Préavis : effectué du non effectué Catégorie d'emploi particulier :	e la convention de rupture conv payé du non payé du (motif) :	au au au
de la démission ou de signature d Préavis : effectué du non effectué Catégorie d'emploi particulier : travailleur à domicile empl	e la convention de rupture conv payé du non payé du (motif) :	au au au
de la démission ou de signature de la defectué de la demission de la démission ou de signature de la demission ou	e la convention de rupture conv payé du non payé du (motif):	au au au
de la démission ou de signature d Préavis : effectué du non effectué Catégorie d'emploi particulier : travailleur à domicile empl autre (préciser) Horaire de travail : (en heures)	e la convention de rupture conv payé du non payé du (motif):	au au au au maternelle, garde d'enfant salarié en portage salarial
de la démission ou de signature de la démission ou de signature de la démission ou de signature de la defectué du la	payé du	au au au au au au convention de forfait en heures convention de forfait en jours
de la démission ou de signature de la defectué du la la la demission ou de signature de la demission ou demission ou de la demission ou demission ou de la demission ou de	payé du	au a
de la démission ou de signature d Préavis : effectué du non effectué Catégorie d'emploi particulier : travailleur à domicile empl autre (préciser) Horaire de travail : (en heures) salarié au forfait oui X dans l'entreprise suite à un accord	payé du	auauauauauauauauauauauauauauauauauau

4. emp	101
Nature du co	contrat : contrat à durée indéterminée X contrat à durée déterminée
Contrat de ty	ype particulier: apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE
contra	at d'engagement éducatif emploi d'avenir autre (précisez) :
Périodes de	suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :
,,,,,,	
Congé	sabbatique du au
Congé	sans solde et assimilé du au
Période	e de disponibilité des trois fonctions publiques du au
Autre p	période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire)
du	au a
Périodes d'a	absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 53 ans et plus au moment de la fin
de contrat :	
Arrêt n	naladie du au
	du du la
	du au au au
	du au
	du
Congó	e maternité du au
Conge	That entire du
Congé	é paternité du au
Conge	á d'adoption du au
Congé	és payés pris et financés par une caisse professionnelle du au
Périod de l'all	des indemnisées au titre location d'activité partielle ou de l'APLD du au
	du
	du au
	au

	du au
	du au
	du au au
outre motif : récisez ce motif, à partir de la liste des motifs réglementaire	s d'absence du salarié)
Statut particulier : gérant	administrateur/PDG/DG Mbre/Pdt du Directoire
Mbre du Cons. de surveillance autre (précisez) :	Pdt d'une association Mbre d'un GIE Associé/actionnaire

5. motif de la rupture du contrat de tra	vail
licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire	départ à la retraite à l'initiative du salarié
licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement	rupture conventionnelle
licenciement pour motif économique	prise d'acte de la rupture de contrat de travail
licenciement pour fin de chantier ou d'opération	démission
licenciement pour autre motif,	fin de contrat d'apprentissage
autre rupture pour raison économique	résiliation judiciaire du contrat
(Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.)	rupture pour force majeure ou fait du prince
X fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel	rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage
fin de mission d'intérim	
rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail	rupture anticipée du CDD pour faute grave rupture conventionnelle collective
fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité
fin de période d'essai à l'initiative du salarié	rupture dans le cadre d'un accord de performance collective
rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur	licenciement du collaborateur parlementaire (Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)
rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié	démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique)
mise à la retraite par l'employeur	rupture conventionnelle (fonction publique)
	autre motif :
	(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice)

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la rupture du contrat de travail)

	Période de paie		Date de paiement	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire mensuel brut soumis à contributions patronnales
	du	au 1	2	3	4	d'assurance chômage 5
1	01/09/2021	30/09/2021	28/09/2021	151.67 heure(s)		2066.53
2	01/10/2021	31/10/2021	28/10/2021	151.67 heure(s)		2066.53
3	01/11/2021	30/11/2021	28/11/2021	151.67 heure(s)		2066.53
1	01/12/2021	31/12/2021	21/12/2021	151.67 heure(s)		2066.53
5	01/01/2022	31/01/2022	28/01/2022	151.67 heure(s)		2066.53
3	01/02/2022	28/02/2022	28/02/2022	151.67 heure(s)		2066.53
7	01/03/2022	31/03/2022	28/03/2022	151.67 heure(s)		2066.53
3	01/04/2022	30/04/2022	28/04/2022	151.67 heure(s)		2066.53
9	01/05/2022	31/05/2022	28/05/2022	151.67 heure(s)		2066.53
)	01/06/2022	30/06/2022	28/06/2022	151.67 heure(s)		2066.53
	01/07/2022	31/07/2022	28/07/2022	151.67 heure(s)		2138.86
2	01/08/2022	31/08/2022	28/08/2022	151.67 heure(s)		2136.86
3						
ı						
5						
3 .						
,						
3						
)						
)						
3						

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 53 ans et plus au moment de la rupture du contrat de travail)

du	de de paie au	Date de paiement	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés	Salaire mensuel bru soumis à contributions patronnales d'assurance chômage
	1	2	3	4	5

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

Intitulé de la prime (13° mois, rachat de compte épargne-temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité)	Date de paiement	Montant soumis aux contributions d'assurance chômage
02027 Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique	28/07/2022	629.98

POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI, LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

www.pole-emploi.fr - candidat - m'inscrire / me réinscrire.

non Motif:	omptable mandataire liquidateur gérant
non Motif:	omptable mandataire liquidateur gérant
ast-t-elle à percevoir ? oui Pour quelles créances : non Motif : 8. authentification par l'employeur e soussigné(e), (nom) : HERMANT prénom) : CELINE gissant en qualité de : chef d'entreprise directeur col responsable RH administrateur judiciaire	omptable mandataire liquidateur gérant
non Motif:	omptable mandataire liquidateur gérant
8. authentification par l'employeur le soussigné(e), (nom) : HERMANT prénom) : CELINE gissant en qualité de : chef d'entreprise	omptable mandataire liquidateur gérant
le soussigné(e), (nom) : HERMANT prénom) : CELINE gissant en qualité de : chef d'entreprise directeur courses directeur administrateur judiciaire	omptable mandataire liquidateur gérant
gissant en qualité de : chef d'entreprise directeur col responsable RH administrateur judiciaire	omptable mandataire liquidateur gérant
gissant en qualité de : chef d'entreprise directeur col responsable RH administrateur judiciaire	gerant
chef d'entreprise directeur con responsable RH administrateur judiciaire	gerant
responsable RH administrateur judiciaire	gerant
artific cons. In	COLOR MANAGE DECEMBER OF CONTRACTOR OF CO.
attile que les renseignements indiqués sur la présente attestation	n sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qu
t, je le rappelle, le suivant : Fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accu	cueil occasionnel
n cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus de e refus de l'inspection du travail.	d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échée
VILLENEUVE D ASCQ le: 2 1	0 9 2 0 2 2
Signature	
Pour le Précident et par délégationersonne à joindre ce	Cachet de l'entreprise
La Directrico Général Péléquée aux relations humaines Culine HERMA MY PLUVINAGE GAELLE	concernant cette attestation :
Par et nyechxment La Directrice de ges on des personnels Enseignants	Contraction of the second
V V	
Marole BROUX Email:	

Unédic - DAJ 1240 - 01/22 - men art work - Tous droits réservés

1881199351300 GHARBI ZIED

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

Mor	ntant :
_inc	demnité est-elle due par une caisse professionnelle ? Oui X non
Si oı	ui, précisez laquelle :
et pi	récisez le nombre de jours ouvrables :
tal d	les sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture :
	ntant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : EUR : E
	légale de licenciement
	(Art. L. 1234-9 du C. du T.)
	minimale de rupture conventionnelle (Art. L. 1237-13 du C. du T.) Montant correspondant à celui de l'indemnité légale de licenciement
	de fin de contrat à durée déterminée
	de fin de mission
	de départ à la retraite
	spéciale de licenciement
	spécifique de licenciement (Art. L. 1235-15 du C. du T.)
	due aux journalistes
	légale de clientèle
	légale due au personnel navigant de l'aviation civile
	versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T.
	compensatrice de compte épargne temps (CET)
	due en raison d'un sinistre
	autres indemnités légales
Mor	ntant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) :
Mor	ntant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) :
Inc	transaction est-elle en cours ? oui* X non